



## Mémoire du Parti conservateur du Québec

sur le projet de modification au règlement sur l'enseignement à la maison,  
déposé par le ministre Jean-François Roberge le 27 mars 2019

Présenté au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

7 mai 2019

## Table des matières

Présentation du Parti conservateur du Québec.....	3
Introduction.....	4
L'imposition du programme et de la progression des apprentissages de l'école québécoise.....	4
L'imposition des examens ministériels .....	5
L'invasion de la vie privée.....	7
Conclusion .....	7
Annexe .....	9

## **Présentation du Parti conservateur du Québec**

Le Parti conservateur représente des Québécoises et Québécois de divers horizons qui adhèrent aux principes fondamentaux guidant ses actions et ses orientations politiques. Ces principes sont les suivants :

### **La liberté et les droits individuels**

Il s'agit de la valeur fondamentale du Parti conservateur du Québec, qui défend les libertés et droits fondamentaux contre les empiètements du pouvoir de l'État.

### **La responsabilité de chaque citoyen**

La liberté et les droits individuels ont comme corollaire la responsabilité et les obligations des citoyens, à qui il revient de subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge, sans s'attendre à ce que l'État le fasse à leur place.

### **L'économie de marché**

Le Parti conservateur du Québec favorise l'activité économique réalisée par des échanges librement consentis entre les individus.

### **Un rôle essentiel et bien défini pour l'État**

Le rôle du gouvernement est essentiel mais les membres du Parti conservateur du Québec ne croient pas que l'étatisme soit une solution universelle à tous les problèmes. La mission principale de l'État est de protéger les libertés et droits individuels tout en créant les conditions propices pour que les citoyens puissent s'épanouir et exercer leurs talents.

### **Un État au service des Québécois**

Le rôle des élus est de représenter et servir leurs électeurs de façon honnête.

### **La confiance dans les Québécois et dans leur avenir au Canada et dans le monde**

Nous croyons foncièrement à l'ingéniosité et au sens de l'initiative des Québécois si on les laisse libres d'agir.

## **Introduction**

Parce qu'il va à l'encontre de plusieurs de nos valeurs fondamentales, il nous est impossible de passer sous silence le projet de modification du règlement sur l'enseignement à la maison déposé par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, le 27 mars dernier. Le présent mémoire vise à attirer l'attention du ministre sur trois problèmes majeurs de son projet de règlement, soit l'imposition du programme et de la progression des apprentissages de l'école québécoise, l'imposition des examens ministériels, et l'invasion de la vie privée.

### **L'imposition du programme et de la progression des apprentissages de l'école québécoise**

Dans son projet de modification au règlement, le ministre impose à toutes les familles un programme unique dans pratiquement tous les domaines d'apprentissage (langue maternelle, langue seconde, mathématique, science et univers social). Ce programme, conçu pour l'école, est très peu compatible avec le contexte multi-âge de l'apprentissage en famille. Par exemple, dans la plupart des foyers, on enseigne le français et les mathématiques de façon individuelle, mais les matières comme les sciences et l'histoire sont souvent vues en famille. Tous les enfants d'un même foyer étudieront donc, disons, l'histoire de la Nouvelle-France une année et l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle l'année suivante. À la fin de leur parcours, tous auront vu les différentes périodes historiques, mais pas nécessairement l'année où ils les auraient vues à l'école.

Avec le nouveau règlement, une telle organisation ne serait plus possible puisque l'on veut exiger que les enfants suivent « une progression des apprentissages équivalente à celle applicable par cycle à l'école ». Du même coup, on empêcherait les parents d'adapter leur enseignement au rythme d'un enfant doué ou d'un enfant ayant des besoins particuliers. On les

empêcherait également d'adapter le contenu de façon à capter l'intérêt d'un enfant qui serait autrement démotivé par la progression en spirale du programme de l'école québécoise. Par exemple, certains enfants sont plus réceptifs s'ils peuvent étudier une notion en profondeur (disons les multiplications) avant de passer à la prochaine notion, plutôt que de voir plusieurs notions de front et d'y revenir à chaque cycle avec un peu plus de détails.

Le règlement proposé par le ministre retirerait également aux familles toute possibilité de choix, alors que les différentes chartes des droits et libertés stipulent que les parents ont, par priorité, le droit de choisir le type d'éducation que recevra leur enfant. Or, si une seule progression des apprentissages et un seul programme sont permis, ce droit n'est pas reconnu.

Pour justifier un tel empiètement du pouvoir de l'État, le ministre devrait prouver hors de tout doute que la personnalisation de l'enseignement des enfants cause un préjudice à ces derniers. Cependant, une telle preuve n'a pas été faite. Au contraire, le Protecteur du citoyen, dans son rapport du 28 avril 2015 sur la scolarisation à la maison, mentionne que « des études observent que les enfants scolarisés à la maison réussiraient en moyenne aussi bien que ceux scolarisés en établissement » (p. 12) et ce *même* si « **[I]es projets éducatifs que proposent les parents ne suivent pas toujours les "cycles" ou les rythmes d'apprentissage des programmes scolaires québécois.** » (p. 11)

## **L'imposition des examens ministériels**

L'imposition des examens ministériels comporte les mêmes problèmes que celle du programme, puisqu'elle renforce l'obligation pour les familles d'appliquer ledit programme de façon régulière, faute de quoi les élèves se trouveront désavantagés à l'évaluation. En effet, un examen ministériel porte sur des notions déterminées d'un cycle, selon une façon de faire déterminée et un langage pédagogique déterminé, qui varie au gré des

réformes. Ces examens n'illustrent pas avec objectivité ce qu'un élève sait, ou ce qu'il peut accomplir. Ils vérifient si l'élève sait ce qu'il est prédéterminé qu'il sache, dans le cycle où il est prédéterminé qu'il soit, et selon une méthodologie à laquelle il est sous-entendu qu'il est habitué.

De plus, certains de ces examens sont critiqués parce qu'ils encouragent l'apprentissage de stratégies de surface et d'un contenu prévu à l'avance, plutôt que la réflexion, l'exploration personnelle et le plaisir d'apprendre. Certains parents craignent également que la passation d'examens dans un contexte qui ne leur est pas familier cause de l'anxiété chez leurs enfants, surtout chez les plus jeunes ou chez ceux qui souffrent de troubles neurologiques. Certains parents ont d'ailleurs choisi de retirer un enfant du système scolaire *précisément* parce qu'il était étouffé par le stress qu'engendrait pour lui ce mode d'évaluation, et remarquent maintenant qu'il s'épanouit par une évaluation interactive constante, moins formelle et plus efficace. Encore une fois, l'État devrait s'abstenir de forcer les enfants d'agir à l'encontre de leurs convictions et de celles de leurs parents, à moins que l'État ait une solide preuve que ces convictions sont néfastes. Et encore une fois, une telle preuve n'a pas été faite.

Le ministre a laissé entendre que la passation des examens ministériels était nécessaire à une vie adulte autonome et épanouie, mais il n'en est rien. Plusieurs autres avenues sont possibles, notamment pour accéder aux études postsecondaires (voir le tableau en annexe). Il est vrai que les institutions collégiales et universitaires québécoises *francophones* sont moins ouvertes à ces avenues différentes que ne le sont les universités anglophones ou les institutions postsecondaires du reste de l'Amérique du Nord. Il en résulte que plusieurs bons étudiants préfèrent poursuivre leurs études à l'extérieur du Québec plutôt que de subir sa rigidité administrative. La solution à cet état de fait n'est certainement pas encore plus de rigidité de la part du gouvernement québécois, mais plutôt plus de flexibilité et d'ouverture à ce qui fonctionne bien.

## L'invasion de la vie privée

Le ministre veut exiger que l'enfant soit présent aux rencontres de suivi effectuées par un employé de l'État, nuisant ainsi au respect de sa vie privée et ouvrant la porte à des abus de pouvoir. En effet, ce genre de rencontre a souvent donné lieu à de l'intimidation et à de la manipulation de la part des instances scolaires.

Compte tenu du fait que la Direction de la protection de la jeunesse doit avoir un signalement *retenu* sur la base d'évidences pour exiger de rencontrer un enfant et de discuter avec lui, il faut se demander pourquoi le ministère de l'Éducation aurait accès à tous les enfants sans leur consentement ni celui de leurs parents. De même, dans le domaine de la santé, les familles peuvent choisir d'aller voir ou pas le médecin avec leur enfant, et s'ils décident de consulter, la loi leur permet de sélectionner l'établissement, le médecin, la province ou même le pays de leur choix, à moins d'un cas de vie ou de mort. Pourquoi en serait-il autrement en éducation; ne peut-on pas choisir à qui l'on confie ou non notre vie privée?

## Conclusion

En déposant son projet de modification au règlement sur l'enseignement à la maison, le ministre Jean-François Roberge disait vouloir lutter contre le phénomène des écoles religieuses illégales. Dans les faits, les changements proposés ne touchent pas aux écoles religieuses, mais ils ont un impact néfaste majeur sur toutes les familles qui font l'école à la maison, et surtout sur celles qui ont choisi ce mode d'éducation pour des raisons pédagogiques. Le Parti conservateur du Québec demande donc au ministre de retirer son projet de règlement déposé le 27 mars 2019 et d'assouplir le règlement qui est actuellement en vigueur. Il serait aussi souhaitable de s'inspirer de la

flexibilité des institutions anglophones en ce qui concerne l'accès aux études postsecondaires (voir l'annexe).



## Annexe

Moyen d'accès aux études postsecondaires	
Au Québec	Ailleurs en Amérique du Nord
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DES<sup>i</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Preuves académiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ portfolio de travaux écrits,</li> <li>○ curriculum vitae,</li> <li>○ déclarations personnelles,</li> <li>○ résultats d'examens normalisés (SAT, ACT),</li> <li>○ notes de cours accréditées et non accréditées,</li> <li>○ lettres de recommandation,</li> <li>○ relevés de notes (officiels ou « maison »),</li> <li>○ liste des manuels scolaires utilisés</li> <li>○ entrevues avec le candidat</li> </ul> </li> <li>• AP</li> <li>• Dual-Credit</li> <li>• CLEP</li> </ul>

### EXAMENS NORMALISÉS

#### **Scholastic Assessment Test (SAT)<sup>ii</sup>**

Le SAT a été élaboré et publié depuis 1926 par le College Board, un organisme privé à but non lucratif des États-Unis. Il est administré par le Educational Testing Service et  *vise à évaluer l'état de préparation des élèves pour les études collégiales.*

#### **American College Testing ACT<sup>iii</sup>**

L'ACT est un test normalisé *utilisé pour l'admission dans les universités américaines* depuis 1959. Il est actuellement administré par ACT, un organisme sans but lucratif du même nom.

### UNITÉS D'ÉTUDES COLLÉGIALES :

#### **The Advanced Placement Program<sup>®</sup> (AP)<sup>iv</sup>**

Le AP permet, aux étudiants qui le souhaitent, de poursuivre des études de niveau collégial tout en poursuivant leurs études secondaires. La plupart des collèges et universités aux États-Unis — ainsi que de nombreux établissements dans plus de 100 autres pays — accordent des unités d'études pour les épreuves AP réussies.<sup>v</sup>

#### **Dual Credit<sup>vi</sup>**

Les Dual Credit sont des cours de niveau collégial dispensés par des enseignants de niveau collégial à des élèves du secondaire. S'ils réussissent, les étudiants obtiendront les unités d'études du secondaire ET les unités d'études du collégial.

## College Board's College-Level Examination Program <sup>vii</sup>

Le CLEP est un programme de crédit par examen reconnu depuis plus de 50 ans, accepté par 2 900 collèges et universités et administré dans plus de 1 800 centres d'examen. La plupart des *Colleges* accordent des unités d'études pour les épreuves réussies.

### UNIVERSITÉS CANADIENNES AVEC UNE POLITIQUE D'ADMISSION POUR LES HOMESCHOOLERS.

LIST OF CANADIAN UNIVERSITIES AND COLLEGES THAT HAVE ADMITTED OR ARE WILLING TO CONSIDER ADMITTING HOMESCHOOLED STUDENTS. <sup>viii</sup>			
Alberta	British Columbia	Ontario	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Athabasca University</a></li> <li>• <a href="#">Augustana University College</a></li> <li>• <a href="#">Concordia University College of Alberta</a></li> <li>• <a href="#">University of Alberta</a></li> <li>• <a href="#">University of Calgary</a></li> <li>• <a href="#">Grande Prairie Regional College</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">University College of the Cariboo</a></li> <li>• <a href="#">Quest University</a></li> <li>• <a href="#">University of Victoria</a></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Manitoba</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Brandon University</a></li> <li>• <a href="#">Canadian Mennonite University</a></li> <li>• <a href="#">University of Winnipeg</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Algonquin College</a></li> <li>• <a href="#">Brock University</a></li> <li>• <a href="#">Carleton University</a></li> <li>• <a href="#">Centennial College</a></li> <li>• <a href="#">Conestoga College</a></li> <li>• <a href="#">Fanshawe College</a></li> <li>• <a href="#">University of Guelph</a></li> <li>• <a href="#">LaSalle College International</a></li> <li>• <a href="#">McMaster University</a></li> <li>• <a href="#">Nipissing University</a></li> <li>• <a href="#">University of Ontario Institute of Technology</a></li> <li>• <a href="#">University of Ottawa</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Redeemer University College</a></li> <li>• <a href="#">Royal Roads University</a></li> <li>• <a href="#">St Clair College</a></li> <li>• <a href="#">Sault College</a></li> <li>• <a href="#">Sheridan College</a></li> <li>• <a href="#">Tyndale University College &amp; Seminary</a></li> <li>• <a href="#">University of Toronto</a></li> <li>• <a href="#">University of Waterloo</a></li> <li>• <a href="#">University of Western Ontario</a></li> <li>• <a href="#">Wilfrid Laurier University</a></li> <li>• <a href="#">York University</a></li> </ul>
New Brunswick	Nova Scotia	Quebec	Saskatchewan
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">St Stephen's University</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Acadia University</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">McGill University</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">University of Regina</a></li> <li>• <a href="#">University of Saskatchewan</a></li> </ul>

Cette liste n'est pas exhaustive. Ces universités et *colleges* admettent des *homeschoolers* sur présentation d'une ou plusieurs des preuves académiques citées plus haut, sans exiger le diplôme d'études secondaires. De plus, le site *University Admissions in Canada — "You have options!"*<sup>ix</sup> contient une foule de renseignements sur les différentes options offertes aux *homeschoolers*.

<sup>i</sup> Source : Règlement sur le régime des études collégiales  
(<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-29,%20r.%204>)

2. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre.

<sup>ii</sup> Source : Wikipedia : <https://en.wikipedia.org/wiki/SAT> & College Board : <https://collegereadiness.collegeboard.org/>

<sup>iii</sup> Source : Wikipedia : [https://en.wikipedia.org/wiki/ACT\\_\(test\)](https://en.wikipedia.org/wiki/ACT_(test)) & ACT : <https://www.act.org/>

<sup>iv</sup> Source : College Board : <https://apcentral.collegeboard.org/about-ap/ap-a-glance>

v Source : Earn college credit and/or skip introductory courses in college : <https://apcentral.collegeboard.org/about-ap/ap-a-glance>

vi Source : earndualcredits.ca : <https://www.earndualcredits.ca/about/>

vii Source : <https://clep.collegeboard.org/about-clep/key-exam-information>

viii Source : <https://ontariohomeschool.org/university/universitycanada/>

ix Source : <https://universityadmissions.ca/>